

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Collège des Bourgmestre et échevins
de la commune de Steinfort

Séance du 22 juillet 2024

Présents: M. Sammy Wagner, bourgmestre
Mme Marianne Dublin, échevine
M. Guy Erpelding, échevin

M. Andres Castro, secrétaire communal f.f.

14) Règlement temporaire concernant la circulation routière sur le territoire de la commune de Steinfort – Rue de l’Hôpital & Rue Collart à Steinfort

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que l’association « Vintage Cars & Bikes Mechanical Freaks Steinfort asbl », ensemble avec les associations « Amicale du Centre d’Incendie et de Secours Steinfort asbl », « De Club asbl » et « Entente des sociétés de la commune de Steinfort » organisent l’expo/bourse « Vintage Cars & Bikes » le samedi, 3 août 2024 et le dimanche, 4 août 2024 dans la Rue de l’Hôpital et la Rue Collart à Steinfort ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et pour éviter des perturbations dans le trafic pendant cette expo/bourse, il est nécessaire d’interdire toute circulation dans la *Rue Collart* à Steinfort (à hauteur de la maison N°12 jusqu’à la maison N°21), sauf riverains, et « oldtimers » qui participent à l’expo/bourse, et d’interdire toute circulation dans la *Rue de l’Hôpital* à Steinfort ;

Considérant que la durée du règlement temporaire est inférieure ou égale à 72 heures et que partant le Collège échevinal est compétent en la matière ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d’un corps de police grand-ducal et d’une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 relatif à la réglementation de la circulation ;

Après délibération conforme,

arrête à l'unanimité des voix que:

Art. 1.- : Le samedi, 3 août 2024 jusqu'au dimanche, 4 août 2024, la *Rue Collart* à Steinfort (à hauteur de la maison N°12 jusqu'à la maison N°21) est barrée à toute circulation, sauf riverains, et « oldtimers » qui participent à l'expo/bourse ;

Cette disposition est indiquée par le signal C.2.

Art. 2.- : Le samedi, 3 août 2024 jusqu'au dimanche, 4 août 2024, la *Rue de l'Hôpital* à Steinfort est barrée à toute circulation Steinfort (à hauteur du croisement avec le rond-point Square Général Patton jusqu'au kiosque Rue de l'Hôpital), sauf riverains, et « oldtimers » qui participent à l'expo/bourse ;

Cette disposition est indiquée par le signal C.2.

Art. 3.- : Le samedi, 3 août 2024 jusqu'au dimanche, 4 août 2024, la *Rue de l'Hôpital* à Steinfort est barrée à toute circulation Steinfort (à hauteur du kiosque jusqu'à la maison N°12) ;

Cette disposition est indiquée par le signal C.2A.

Art. 4.- : La signalisation se fera suivant les prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 5.- : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 7 de la loi du 14 février 1955, tel que modifié par l'art. VIII de la loi du 28 janvier 1986.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 22 juillet 2024



Sammy Wagner
Bourgmestre

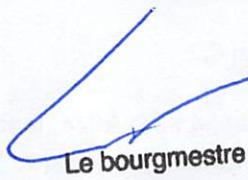


Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du24 JUIL...2024

Steinfort, le24 JUIL. 2024


Le bourgmestre



Le secrétaire communal 